

## 4<sup>e</sup> Journée Couperin sur le livre électronique

### « L'e-book en action(s) : de l'acquisition à la diffusion »

**Lundi 31 mars 2008**  
**Université Bordeaux 1**

#### **Compte rendu**

proposé par E. Barthet, coordinatrice du Département études et prospective

\* relu par les intervenants

#### **\*14:00 - 14:30 « L'action du Ministère de la Culture en faveur de la diffusion de contenus numériques en français »**

*Par Fabien Plazannet, chef du Département des politiques documentaires et patrimoniales, Direction du Livre et de la Lecture, Ministère de la Culture*

Alors que le marché français du livre (5 Milliards € annuel de chiffre d'affaire) progresse surtout grâce à l'augmentation des ventes à distance de livres physiques (+ 16,5 % en 2007), un développement éventuel du livre électronique pourrait constituer à la fois une formidable opportunité et un risque de bouleversements d'équilibres économiques fragiles au sein de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques). Afin de dresser un état des lieux actualisé, la ministre de la culture vient de confier en février 2008 une mission sur le livre numérique à Bruno Patino, président de Télérama et directeur du Monde interactif. Cette mission doit rendre ses conclusions en mai prochain.

Dès 2007, le ministère de la culture a mis en place des dispositifs de soutien au Centre national du livre (CNL) afin de favoriser l'émergence d'une offre de contenus francophones sur le Web, leur diffusion et leur conservation, dans le cadre de la loi du 1er août 2006 sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information. Dès 2005, les premières aides créées au CNL avaient pu bénéficier au portail de revues francophones Cairn. L'expérimentation Gallica 2 est aujourd'hui le principal bénéficiaire de ce soutien de l'Etat (environ 10 millions € par an).

Cette expérimentation s'est construite autour d'un partenariat Etat-Syndicat national de l'Édition (SNE) à l'été 2006, autour d'une étude commune concernant les modèles économiques et d'une collaboration au cahier des charges techniques de Gallica 2, qui est envisagée comme une plateforme de consultation commune de documents patrimoniaux et sous droits, en test de 12 mois tant sur l'interface, la navigation que le modèle économique.

Dans Gallica 2, le droit de l'auteur est respecté par les éditeurs, la diffusion des textes numériques est non exclusive. La numérisation de textes des éditeurs demande des coûts de non négligeables, même lorsqu'il s'agit de conversion de fichiers numériques déjà existants. Elle est couplée à la recherche des ayants droits. 100 éditeurs partenaires participent dont 17 aidés sont par le CNL.

A l'heure actuelle 3700 livres sont numérisés, le chiffre de 10 000 devrait être atteint fin 2008.

L'augmentation de l'offre éditoriale numérique est donc en cours, beaucoup d'éditeurs sont encore dans une approche d'expérimentation mais certains se développent des programmes de numérisation de masse : Gallimard (programme global de 25000 titres), Flammarion, Lavoisier, Albin Michel.

Les formats de fichiers des éditeurs sont assez différents, parfois du texte simple, parfois de l'xmlisation.

Pour favoriser la diffusion de contenus, un soutien aux agrégateurs est tenté par l'Etat de manière expérimentale.

Pour l'heure la mise en ligne de contenus sous droits est faite par une dizaine d'agrégateurs : un bilan sera dressé à la fin de l'année pour étudier les modes de diffusion existants et les impacts sur les modes de diffusion traditionnelle.

Si la librairie ne veut pas se trouver en dehors de ces nouveaux circuits, elle doit aussi proposer des solutions en ligne. Pour cette raison, le Centre national du livre envisage de soutenir le projet du syndicat de la librairie française (SLF) d'offrir à terme, au travers d'un portail interprofessionnel, une double offre papier et électronique.

Les autres questions posées aujourd'hui par le développement du livre électronique sont :

- la diffusion auprès de nouveaux publics, notamment les handicapés, (exemple de la bibliothèque numérique du handicap de Boulogne-Billancourt, avec Numilog)
- une nouvelle définition de La place du numérique dans les bibliothèques publiques.
- (Plusieurs projets en cours :
- Caisse des dépôts et consignations-Bnf : valorisation du numérique dans les organismes territoriaux
- DLL : enquête sur la filière numérique en bibliothèque territoriale)
- - une réflexion autour d'une éventuelle évolution des Dispositifs de soutien de l'état aux bibliothèques : faire évoluer les aides à la construction des bâtiments vers la création de contenus numériques ?
- une meilleure connaissance des pratiques numériques des internautes :
- (Etudes sur les usages et les attentes relatives à l'interface d'Europeana en 2007, projet à l'Enssib de créer fin 2008 un observatoire des pratiques numériques).
- la question de la conservation numérique : 281 millions de To produits dans le monde, que conserver et comment, à quel coût pour la collectivité ?
- Des procédures sont mises en place pour collecter (exemple : International Internet Preservation Consortium), des centres de stockages comme le Cines, l'IN2P3, SPAR à la BnF)

### **Conclusion :**

L'état des actions du Ministère est évolutif. La numérisation semble relativement maîtrisée aujourd'hui, mais l'équilibre économique de la diffusion n'est pas encore trouvé. La place du livre numérique va-t-elle se faire dans un modèle complémentaire ou concurrentiel face au livre imprimé ?

La question est ouverte même si l'exemple de la presse qui est en train de trouver un équilibre peut donner des pistes.